



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Division des Ressources Humaines et des
Emplois du 1^{er} degré

Mende, le 05 octobre 2020

Affaire suivie par :
Séverine Richard
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Lozère

Tél : 04 66 49 51 13
Mél : severine.richard@ac-montpellier.fr

à

3 rue Chanteronne CS 80022
48009 Mende cedex

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1^{er}
degré
s/c de Mesdames les inspectrices et Monsieur
l'inspecteur de l'Éducation nationale

Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école maternelle et élémentaire de 2 classes et plus - rentrée scolaire 2021

Réf. : - Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
- Note de service n°2002-023 du 29 janvier 2002

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école élémentaire et maternelle, de deux classes et plus, pour la rentrée 2021.

I- Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude, les enseignants justifiant, au 1er septembre 2021, de deux années de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Cette condition d'ancienneté n'est cependant pas opposable aux personnels faisant fonction de directeur d'école durant l'intégralité de l'année scolaire 2020/2021.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

Les services effectués en qualité de professeur des écoles stagiaire sont pris en compte. En revanche, les périodes de formation à l'INSPE ne sont pas prises en compte.

Sont assimilables à des services d'enseignement, les services d'enseignement accomplis en présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris ceux effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles spécialisé.

➤ **Validité de la liste d'aptitude :**

Depuis le 1er septembre 2002, l'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée de nouveau. Ainsi l'inscription sur la liste d'aptitude à compter du 01/09/2021 sera valable en : 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

➤ **Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude :**

Les enseignants faisant fonction de directeur d'école pour la durée de l'année scolaire 2020/2021 sont, sur leur demande, et uniquement sur avis favorable de l'IEN de la circonscription, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude départementale qui prendra effet au 1er septembre 2021, sans condition d'ancienneté de services effectifs.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

En cas d'avis défavorable de l'I.E.N., les candidatures sont soumises à l'avis de la commission départementale d'entretien.

Les personnels mutés dans le département de la Lozère, inscrits sur la liste d'aptitude dans leur département d'origine, bénéficient d'une inscription de plein droit sur demande sur la liste d'aptitude départementale jusqu'au terme de la période de validité des trois années scolaires.

II- Nomination des directeurs d'école

Dans le cadre du mouvement, peuvent être nommés dans un emploi de directeur d'école :

- les candidats inscrits sur la liste d'aptitude,
- les directeurs d'école en fonction, en provenance d'un autre département,
- les enseignants qui ont exercé, au cours de leur carrière, les fonctions de directeur d'école de deux classes et plus (après inscription sur liste d'aptitude) pendant au moins trois années scolaires (consécutives ou non) et qui ont interrompu ces fonctions, peuvent, sur demande, être à nouveau nommés directeur d'école.

III- Modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude doivent être formulées à l'aide de l'imprimé ci-joint, et transmises, sous couvert de l'IEN de la circonscription qui portera un avis motivé, pour le lundi 7 décembre 2020, délai de rigueur, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère (Division des Ressources Humaines et des Emplois du 1er degré).

Les commissions chargées de procéder aux entretiens des candidats seront organisées dans le courant du mois de janvier 2021.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.



Alexandre Falco